

mis à la Chambre, de ne pas nous y opposer, et, par notre parole et notre vote, faire en sorte que le bill soit rejeté. L'opposition des députés catholiques de cette Chambre, aux bills de divorces, a généralement été sous-entendue, depuis que j'ai l'honneur de siéger ici, et il n'est pas à ma connaissance qu'aucun député catholique ait jamais acquiescé au principe du divorce. Nous nous y sommes toujours opposés, et semblables bills ne sont adoptés qu'avec la restriction sur division.

M. STANSELL: Monsieur l'Orateur, plusieurs aspects de cet amendement reçoivent mon approbation, mais je crois qu'il comporte trop de questions litigieuses pour qu'on l'adopte à la hâte. Il n'y a pas de doute que les divorces ne soient beaucoup trop nombreux dans notre pays; de fait, l'on est souvent porté à conclure qu'ils sont obtenus par suite de collusion entre les intéressés; mais, tant que nous n'aurons pas l'occasion d'examiner tous les aspects du divorce, je me crois obligé de m'opposer à l'amendement. Nous traitons du bonheur humain, de vies humaines et cette question doit recevoir notre plus sérieuse considération. La motion primitive ne soulevait que la question de l'égalité des sexes. Je ne puis croire qu'il doive exister une loi pour les hommes et une autre pour les femmes en matière de relations conjugales; par conséquent, j'approuverai le projet de loi.

M. GOULD: Monsieur l'Orateur, il me semble que l'importance de l'amendement présenté par l'honorable député d'York-Ouest (l'hon. sir Henry Drayton) est telle qu'il mérite une place à part au Feuilleton; il mérite certainement une discussion plus longue qu'il n'est possible de le faire pour l'heure. Le projet de loi présenté par l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Shaw) a pour but de placer les femmes de l'Ouest du Canada sur un pied d'égalité avec leurs sœurs de l'Est du pays. La Chambre a souvent discuté la question et l'a étudiée longuement. La plus grande partie de mes honorables collègues, si je ne me trompe, désirent affirmer que l'on devrait mettre en pratique le principe énoncé dans le projet de loi. Je ne veux pas amoindrir la valeur de l'amendement, mais tant que nos sœurs de l'Ouest du Canada n'auront pas été placées sur un pied d'égalité avec leurs sœurs de l'Est, nous, qui venons de l'Ouest, protesterons. L'on pourra fort bien discuter plus tard les sanctions qui devraient être imposées dans le sens suggéré par l'amendement, de même que les raisons pour ou contre le divorce; mais, à mon sens, la Chambre devrait se borner, pour l'heure, à l'examen de la motion principale.

[M. Fortier.]

(L'amendement de sir Henry Drayton, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTE POUR:

MM.	MM.
Baldwin,	Graham,
Baxter,	Healy,
Beaubien,	Kyte,
Béland,	Lancôt,
Benoît,	Lapierre,
Bouchard,	Lapointe,
Boucher,	Lovett,
Brethen,	McGiverin,
Cannon,	McQuarrie,
Cardin,	Manion,
Carmichael,	Marcil (L'hon. M.),
Carroll,	Martell,
Casgrain,	Mercier,
Charters,	Michaud,
Déchène,	Motherwell,
Delisle,	Ouimet,
Denis (Joliette),	Parent,
Denis (St-Denis),	Pelletier,
Desaulniers,	Pouliot,
Descoteaux,	Raymond,
Deslauriers,	Rhéaume,
Doucet,	Rinfret,
Drayton (sir Henry),	Roberge,
Duff,	Robitaille,
Fafard,	Ross (Simcoe),
Fiset (sir Eugène),	St-Père,
Fontaine,	Savard,
Fortier,	Séguin,
Fornier,	Tobin,
Gendron,	Vien,
Gervais,	Woods.—63.
Gordon,	

ONT VOTE CONTRE:

Mlle Macphail.	MM.
	Harris,
	Hocken,
	Hodgins,
	Hoey,
	Hopkins,
	Hubbs,
	Humphrey,
	Irvine,
	Jelliff,
	Jones,
	Kelly,
	Kellner,
	Kennedy (Edmonton),
	Kennedy (Port-Arthur et Kenora),
	King (Huron),
	King (L'hon. J. H.),
	Leader,
	Lewis,
	Logan,
	Lovie,
	Low,
	Lucas,
	MacLaren,
	McBride,
	McConica,
	McDonald
	(Témiscamingue),
	McKay,
	McKillop),
	McMaster,
	McTaggart,
	Millar,
	Milne,
	Morrison,